

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles non communiqués et ne charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT
Ville de Lyon. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône — 11 fr. — 22 fr. — 44 fr.
Départem. limitrophes — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Autres départements... — 13 fr. — 25 fr. — 48 fr.
Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :
C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 11 Juin.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'occasion ne s'est pas faite attendre ou le gouvernement devait être amené à s'expliquer sur l'un des points les plus importants, sans contredit, de son programme politique.

Un membre de l'extrême gauche, M. Lepère, a interpellé le ministre de l'intérieur sur la suppression du journal *le Corsaire*. On trouvera, au compte rendu de l'Assemblée, le résumé de cette discussion, que l'intervention de M. Gambetta n'a pas tardé à transformer en un débat politique de la plus haute portée.

Renouant à ajouter un argument nouveau à ceux qui avaient très-habilement développés M. Lepère, M. Gambetta s'est borné à donner lecture d'une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur, et dans laquelle le gouvernement traitait, avec un singulier oubli du libéralisme qu'il affiche, la question si délicate des rapports de la presse avec les agents du pouvoir.

Comment cette circulaire, — toute confidentielle, — est-elle tombée entre les mains de l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale, c'est ce que le *Moniteur* ne peut expliquer autrement que par les « errements » qui régnaient dans le personnel administratif de M. Thiers. D'où il résulte, pour les amis du ministère de Broglie, que l'épuration des préfectures n'est pas encore satisfaisante, et qu'il faudra, après avoir écarté les chefs de file, porter de nouvelles investigations plus sérieuses jusque dans les rangs inférieurs de l'administration, — disposition qu'il était bon de noter en passant.

Quoi qu'il en soit, la circulaire a été lue à la tribune, et — ce qui est plus significatif encore que l'émotion produite dans les rangs de la minorité par cette révélation inattendue — M. Beulé a accepté la responsabilité des instructions qui sont tracées en son nom, mais dont il prétend toutefois n'avoir été qu'un interprète. C'est, paraît-il, à la plume de M. Pascal, notre ancien préfet, nouvellement réinstallé dans ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, qu'est due la rédaction de ce document, dont nous n'avons pas de notre devoir de signaler à nos lecteurs le regrettable caractère.

La première partie de la circulaire ministérielle n'est qu'une suite de propositions injurieuses pour la presse française. Le ministre demande — ou fait demander par ses bureaux, ce qui revient au même — quels sont, dans chaque département, les journaux conservateurs ou « susceptibles de le devenir ». Qu'est-ce à dire ? Le gouvernement espère-t-il que le prestige qui l'environne aura pour effet de dissuader les yeux à la presse libérale ? Est-il d'ores et déjà convaincu que les journaux républicains viendront à l'envi s'enrôler sous le drapeau de « l'ordre moral », sans plus de souci de leurs convictions et de leur dignité professionnelle, que de respect à l'égard du gouvernement tombé le 24 mai sous les votes de la coalition monarchiste ? Non pas sans doute, sa modestie est plus grande ; mais, en sa qualité de « gouvernement de combat », il n'ignore pas quel est le nerf de la guerre, et il prescrit aux préfets de lui faire connaître « la nuance des journaux », leur situation financière et les prix qu'ils pourraient les attacher aux concours bienveillants du gouvernement. Et comme il faut tout prévoir, même le cas où les propriétaires de journaux repousseraient ces avances

avec l'indignation qu'elles sont de nature à provoquer dans toutes les consciences honnêtes, le ministre tient à savoir encore « les noms des rédacteurs », leurs opinions présumées et leurs antécédents.

M. Beulé assure, il est vrai, que telles n'étaient pas exactement les instructions qu'il avait chargées son subordonné de transmettre aux préfets. Ce qu'il désire, personnellement, c'était une simple statistique des journaux. Le zèle de M. Pascal aurait tout gâté. Qu'importe les dénégations du ministre, dès lors qu'il revendique toute la responsabilité dans cette affaire, qui nous dévoile enfin les procédés mystérieux à l'aide desquels le cabinet du 24 mai entend redresser l'opinion et mettre un terme au désarroi moral des esprits.

Admettons qu'aucune pensée de corruption ne se cache sous les équivoques d'un pareil langage, que signifie cet autre passage de la circulaire ministérielle, contre lequel M. Beulé n'a pas cru devoir protester ?

« Le gouvernement doit surveiller la presse et défendre la vérité ; pour défendre la vérité, il enverra sans appréciations des nouvelles accessibles à tous. »

Si le gouvernement se réserve la surveillance de la presse, quel sera le rôle des tribunaux ? Et comment concilier cette impartialité dans la défense de la vérité avec le projet mentionné ailleurs dans la circulaire, et d'après lequel « des correspondances et des nouvelles télégraphiques seraient rédigées par les employés du ministère et envoyées aux préfets qui en limiteraient la communication au degré de confiance inspiré par les journaux ».

C'est n'était point assez que M. de Broglie ait affligé la conscience publique par les accusations qu'à la face de l'Europe il a portées contre son pays ; il fallait encore que M. Beulé complût ce tableau, déjà si sombre, en montrant le personnel administratif tout entier voué aux pratiques les moins avouables, et la presse avilie sous un affront inmérité.

Et puis, quelle est cette prétention étrange, de la part du ministère, d'être le défenseur de la vérité ? Suffit-il donc d'être aux affaires pour posséder la science infuse, — et la recherche du vrai consiste-t-elle à courir après un portefeuille ? Qui donc est sûr, qui donc peut se vanter de posséder la vérité ? à quel titre le pouvoir actuel en proclame-t-il le dépositaire exclusif et le défenseur ? Que demandait un pouvoir nouveau lui succède, de quel droit M. de Broglie et ses amis lui refuseront-ils l'autorité nécessaire pour parler, à son tour, au nom de la vérité ?

Un ordre du jour motivé, qu'avait présenté M. Christophle et qui blâmait l'envoi de la circulaire dont il s'agit, a été écarté par l'adoption préalable de l'ordre du jour pur et simple. Ce dernier a été voté par 389 voix contre 315. Malgré ce résultat, on ne saurait contester que le ministère de Broglie ne sorte considérablement diminué de ce débat, qui nous montre des hommes éminents repudiant les doctrines libérales qu'ils avaient hautement professées jusqu'à ce jour, et reprenant pour leur compte les plus funestes traditions de l'imperialisme.

Quant à M. Pascal, qui a dû être sacrifié, et dont une dépêche nous a annoncée la démission, on n'attend pas de nous, qui avons été ses dupes, que nous déplorions sa chute plus qu'il n'est d'écarter de la faire. M. Pascal nous a montré par ses attitudes si variées et si

cavalères qu'il ne considérait la politique que comme un de ces spectacles où tout le talent des acteurs consiste à changer souvent et rapidement de costume.

Il a cru voir venir l'empire et vient à la forge une circulaire digne du général Espinasse. C'est vrai, nous en convenons, il avait été plus prévoyant, lors de la chute de M. Thiers ; cette fois il est parti trop tôt, mais pour un coup que cet habile homme manque, les connaissances en équilibre peuvent-ils lui en vouloir ?

INFORMATIONS POLITIQUES

Après l'interpellation contre laquelle, à eu à se débattre hier le ministère, et qui aurait eu pour résultat la démission de M. Pascal, la question du jour est encore et toujours le mouvement préfectoral.

Ces bouleversements perpétuels produisent le plus mauvais effet même dans la part de la coalition, dont les journaux, ainsi qu'on le verra par notre correspondance de Paris, allèguent l'incapacité notoire d'une partie des nouveaux fonctionnaires.

Le *Moniteur universel* nous apprend assez naïvement pour quel graves motifs M. Foucher de Careil, préfet de Seine-et-Marne, est « appelé à d'autres fonctions ».

Lors de la discussion de l'interpellation du général Changarnier, au début de la session, dit le journal du centre droit, M. Foucher de Careil assistait à la séance dans une tribune grise où se trouvaient plusieurs femmes de députés qu'il n'avait sans doute point reconnues.

« Au moment où le résultat du vote qui donnait au gouvernement une assez faible majorité fut proclamé par le président, le préfet de Seine-et-Marne aurait laissé échapper les marques d'une joie exubérante et passablement agressive. »

« Bravo ! se serait-il écrié... »

« Ici nous renouons à rappeler la phrase par laquelle M. Foucher de Careil constatait la démission des conservateurs. »

« Si ce propos a été tenu par l'ancien préfet de Seine-et-Marne, ainsi que nous l'assurent les personnes les plus dignes de foi, on conçoit qu'un gouvernement conservateur n'ait pu maintenir au fonctionnaire qui était dans de tels sentiments la confiance que lui accordait le gouvernement de M. Thiers. »

C'est donc pour avoir par une phrase que le *Moniteur* renonce à rappeler, applaudi au succès du gouvernement ; c'est donc parce que cette phrase, authentique ou non, aurait été entendue par la femme d'un député, laquelle femme l'a répétée à son mari, etc... C'est donc enfin pour un simple cancan de source féminine qu'un administrateur habile et intelligent est enlevé à ses fonctions.

Et l'on appelle cela faire de la politique.

Autres remplacements, déplacements et maintiens de fonctionnaires.

Le maréchal Canrobert a retiré sa démission de membre du conseil supérieur de la guerre. C'était un trop bon poste pour que le parti bonapartiste en fût le sacrifice.

M. Lanfrey reste décidément ministre à Berne.

Par contre, la démission de M. Ernest Picard est acceptée.

La nomination à sa place, comme ministre à Bruxelles, du baron de Baudé est considérée comme certaine dans le monde diplomatique. On la dit même signée.

M. Tissot, représentant de la France au Maroc, ira remplacer M. Jules Ferry à Athènes. Enfin il se confirme de plus en plus que M. Fournier restera ministre de France auprès du roi d'Italie.

M. Hauréau, directeur de l'imprimerie nationale, conserve, dit-on, ses fonctions.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le Trésor a effectué, le 5 juin, aux caisses du gouvernement allemand le versement de la somme de 250 millions, représentant le pre-

mier quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre. »

Le *Times* dit que sur la somme qui reste à payer, le Trésor est préparé à verser 300 millions en numéraire et en traites.

Pour compléter le paiement de la somme entière de l'indemnité, il ne faut plus maintenant qu'une seule opération financière comprenant 450 millions.

La garnison de Belfort a reçu l'ordre d'évacuer la ville à partir du 15 juin.

Le centre gauche n'a pas encore élu son président : M. Casimir Périer déclinerait décidément la candidature. Ne désespérant pas de ramener à lui quelques-uns des transfuges du 24 mai, il préférerait se réserver une complète liberté d'action.

On dit encore que le député de l'Aube voudrait ainsi donner une leçon indirecte à M. de Goulard qui, à peine sorti du ministère de l'intérieur, a fait acte d'opposition ouverte en se laissant élire à la vice-présidence de l'Assemblée.

Les témoignages de sympathie et de gratitude que le pays donne au chef du précédent gouvernement troublent-ils le sommeil de nos ministres actuels ? On serait en droit de le supposer.

Le *Republicain* d'Albertville nous apporte, en effet, ce curieux document, — il s'agit d'une adresse à M. Thiers :

« Chambéry, 30 mai 1873, 10 h. 50.

« Procureur général à la cour de la république d'Albertville. (Urgent.) »

« Concertez vous avec l'autorité administrative pour prévenir, s'il se peut, et, à défaut, pour empêcher le colportage de l'imprimé. »

« Si ce colportage a lieu, faites constater la contravention et avisez-moi par le télégraphe. »

« En tout cas, laissez en dehors le fond même de l'écrit jusqu'à nouvelles instructions. »

La *Gironde*, de Bordeaux, signale un fait que le gouvernement ne saurait laisser passer inaperçu :

« Les mots « République française » auraient été supprimés en tête des affiches officielles de la préfecture de la Gironde. »

Dans sa réunion d'hier, la commission sur la réorganisation de l'armée a adopté, à une grande majorité, les changements proposés par le ministre de la guerre au titre premier.

L'armée sera divisée en dix-huit régions au lieu de quatorze.

Les corps d'armée seront à deux divisions au lieu de deux et demi.

Les corps d'armée changeront de région tous les trois ans au lieu d'y rester à demeure permanente.

La sous-commission des finances de la commission du budget de 1874 a nommé M. Benoist d'Azy président, M. Mathieu Bodet vice-président, MM. Wilson et de Ravinel, secrétaires.

La sous-commission a commencé l'étude du service de la dette. Plusieurs commissaires ont proposé de modifier la classification des chapitres du budget.

Aucune décision n'a été prise.

La deuxième sous-commission du budget de 1874 propose une diminution de trente millions sur les budgets des deux ministères de la guerre et de la marine.

On a distribué hier :

1^{re} Une proposition de loi de M. Claude (des Vosges), tendant à proroger de six mois, du 30 juin au 31 décembre 1873, la loi du 9 décembre 1872, relative à la franchise accordée à la rentrée des tissus qui vont emprunter à l'outillage industriel de l'Alsace-Lorraine les façonnements complémentaires du blanchissage, de la teinture et de l'impression.

2^e Une proposition de loi de M. de Pressensé, Bardeux, d'Haussonville, Waddington, André (Seine), en vertu de laquelle les réunions ayant exclusivement pour objet la célébration d'un culte religieux seraient dispensées de toute formalité, hormis d'une simple déclaration faite à la municipalité par les organisateurs de la réunion.

On mande de Rome, 10 juin :
On dit que le pape pourvoira bientôt aux sièges épiscopaux vacants et notamment aux sièges français.

Avant de permettre la publication en volume de la consultation de M. Ravelet sur la nouvelle loi des corporations religieuses, l'autorité en a modifié certains passages.

On dément la nouvelle donnée par le *Journal de Silésie* que des lettres auraient été échangées entre le cardinal Antonelli et le comte d'Andrassy, relativement à une prétendue demande de tenir le prochain conclave sur les frontières d'Autriche.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours assez confuses, et le lacanisme des dépêches permet peu de suivre bien exactement les événements qui se succèdent à travers une situation déjà bien compliquée.

Voici un résumé des derniers événements depuis la crise ministérielle du 8 jusqu'à nos dernières nouvelles.

M. Py y Margall avait été chargé de former un nouveau ministère ; or, désireux de se concilier les sympathies des diverses fractions de l'Assemblée, il avait composé ce qu'il nomma lui-même un ministère de conciliation.

Parmi les membres de ce nouveau cabinet, dont une dépêche nous a donné la composition, figuraient, en qualité de ministre de la guerre, M. Esteban, capitaine en retraite, et, comme ministre des affaires étrangères, M. Carver, oculiste distingué.

Quoi qu'il en soit, ce ministère de conciliation ne fut pas agréé, et, dans une séance secrète, l'Assemblée décida qu'il y avait lieu d'agir auprès des anciens ministres pour les décider à reprendre leur démission.

Cette séance secrète des Cortès a duré jusqu'à 11 heures du matin. La discussion a été très-orageuse. La fraction des intransigeants composée d'une quarantaine de députés exigeait l'élection de chaque ministre.

M. Castelar a prononcé un discours éloquent. Il a insisté sur la nécessité d'une union blâmée énergiquement les exagérés.

Il y a eu des moments de grande confusion. Le bruit s'est répandu un instant que des hommes du peuple, en armes, avaient pénétré dans le palais des Cortès. Après beaucoup d'agitation, et un discours de MM. Castelar et Figueras, le calme s'est rétabli.

L'Assemblée a décidé de conférer à MM. Figueras, Pi y Margall et Castelar, la mission de désigner les nouveaux ministres, mais leurs démarches ont échoué par suite du refus des personnes qu'ils avaient désignées. En présence de ces difficultés, deux fractions des Cortès, animées par le désir d'arriver à une entente, ont prié M. Figueras de rester au pouvoir avec tous les ministres démissionnaires M. Figueras a déclaré qu'il ferait ce sacrifice et qu'il resterait au pouvoir par esprit de conciliation.

Pendant la séance publique qui a été reprise à 4 heures du matin, la proposition tendant à accorder un vote de confiance à M. Figueras et à tout le ministère, a été approuvée à l'unanimité aux cris de : Vive le ministère ! vive la République fédérale ! vive l'union républicaine !

Cette acclamation n'a pas duré longtemps. Le conseil des ministres a repoussé les projets financiers de M. Tuitan, avant leur présentation aux Cortès.

A la suite de ce désaccord, le cabinet tout entier a donné sa démission.

Une nouvelle séance secrète des Cortès a dû avoir lieu le 9 au soir pour résoudre la crise. On croit que M. Figueras présidera le nouveau ministère, qui sera probablement composé de M. Cala, Beust, Niaz, Quintero, Estavarez, Cervera, Fernandez, Gonzales et Masanave.

Après la bourse, les fonds ont baissé.

M. Orensé, ainsi qu'on l'avait prévu, a donné sa démission de président de l'Assemblée.

Les bandes carlistes, réunies à Alava sous le commandement d'Urralde, ont été repoussées dans les montagnes, où elles sont poursuivies par le colonel Primo.

L'indiscipline se développe sans cesse dans les corps républicains.

LE MANDAT IMPÉRATIF

M. Josseland, l'un des hommes les plus honorablement connus dans le parti républicain, à Lyon, nous adresse la communication suivante :

Lyon-Vaise, 11 juin 1873.
Monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Lyon*,

J'ai adressé lundi matin à M. E. Véron une lettre en réponse à son article de la veille sur le mandat impératif.

Au lieu de l'insérer, M. Véron annonce qu'il a reçu de différents côtés des réponses à son article et qu'il les examinera toutes en même temps, ce qui me fait supposer qu'il se bornera à des analyses.

Comme je tiens à ce que ma lettre soit publiée intégralement, je viens vous prier de lui accorder l'hospitalité.

Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

JOSSELAND.

Lyon-Vaise, 8 juin 1873.

Monsieur E. Véron, rédacteur en chef de la *France républicaine*,

J'ai lu attentivement votre article de ce jour sur le mandat impératif et je viens vous demander la permission d'y faire une réponse que vous semblez, du reste, solliciter en disant que les adversaires du mandat impératif ne s'expliquent pas, par la raison bien simple qu'ils ne savent que dire et que la plupart sont des perroquets répétant ce qu'ils ont entendu dire à leurs chefs de file.

Vous êtes dur, M. Véron, pour ceux qui ne partagent pas votre avis.

Je ne suis ni un perroquet ni un chef de file et si j'ai, sur cette question du mandat, une opinion carrément arrêtée, c'est grâce à vous. Je ne saurais, en effet, oublier la chaleur, l'honnêteté de langage et le talent que vous avez déployés à combattre le mandat impératif à plusieurs reprises et la meilleure réponse à faire à votre article d'hier, serait certainement de publier en entier l'article du 4 octobre 1871 que vous avez écrit dans le *Journal le Progrès* dont vous étiez le rédacteur en chef.

Tous les arguments qu'on pourrait opposer à cette détestable doctrine se trouvent exposés dans cet article avec une vigueur et une conviction qui m'ont impressionné et fortifié.

Comment se fait-il que vous envisagiez aujourd'hui cette question sous un aspect tout différent ? Je serais bien aise de le savoir, car, il n'y a pas à dire le contraire, les conditions qui vous choquaient le plus sont écrites tout au long dans le mandat impératif imposé aujourd'hui aux candidats, jusqu'à la démission au gré du comité et à l'impossibilité pour l'élus de démissionner sans avoir prévenu le comité.

N'avez-vous pas écrit que « le simple bon sens commande d'éviter tout ce qui peut rendre la République redoutable et farouche » ; et qu'ordonne, au contraire, de la préserver sous sa face véritable, qui est la liberté, la légalité, la fraternité, la justice. C'est « par là qu'elle attirera les intelligences et les cœurs. »

Bravo ! mille fois bravo ! je suis avec vous de tout cœur quand vous tenez un pareil langage. Républicain convaincu, j'ai toujours été d'avis qu'il fallait élargir le cercle de nos adhérents et tendre les bras à toutes les nouvelles recrues, car vous l'avez fort bien dit :

« Si le nombre des républicains en France était doublé d'aujourd'hui à demain, il est bien évident que la République serait au moins deux fois plus forte. » Et plus loin vous ajoutez : « Les meneurs du comité, eux, pensent et raisonnent tout différemment. Ils

donner des avertissements. Monseigneur le baron m'a confié le poste où je suis ; monseigneur doit m'en relever. Il est là, dans sa chambre du donjon ; qu'il dise un mot, qu'il fasse un signe, et je me soumettrai humblement à ses volontés... Mais lui, lui seul a le droit de donner un pareil ordre, sinon je me croirais trahi et parjure de l'exécuter. »

Cette obstination inattendue consternerait autant qu'elle irritait la fièvre Marguerite. Cependant elle reprit avec douceur :

« Je vous suis scrupuleux, bon Archibald ; mais ne vous ai-je pas dit qu'il s'agissait justement de préserver nos maîtres de l'effroyable danger qui les menace ? croyez-vous que moi, la fille de l'un et l'épouse de l'autre, je puisse méditer une trahison ?... Ecoutez, Archibald, — poursuivit-elle en baissant la voix, — vous avez été frappé de la présence inattendue, presque miraculeuse du fauconnier Geoffroi ; et ce n'est pas sans raison, car ce personnage ne paraît pas soumis aux lois ordinaires de ce monde. Mais sa venue n'annonce rien de funeste à la famille de Châtillon ; tout fait supposer au contraire qu'il a reçu de Dieu mission de la sauver. Or c'est lui qui nous ordonne de rendre le château, et si, comme j'ai lieu de le penser, le prétendu Geoffroi n'est autre chose que l'âme du pieux Bernard le Gaucher, le fondateur de la famille... »

« Serait-il vrai ? — balbutia l'écuier. »

Mais comme Marguerite allait donner des explications, une de ses suivantes, grande et svelte Anglaise, aux cheveux d'un blond ardent, accourut sur le rempart.

« Dame, — dit-elle d'une voix haletante, — messire Gaucher est debout, et il se fait armer pour aller visiter les postes. »

Il suffit, Betty, répliqua Marguerite fort troublée par l'imminence de ce nouveau péril ; remonte à ma chambre et dites à mon cher Gaucher...

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 12 Juin 1873.

LE
SPECTRE DE CHÂTILLON

PAR

Elie BERTHET

PREMIERE PARTIE

La Félonie.

« Votre Majesté... demanda-t-il, n'est-ce pas à qui elle donnait ce beau fle de

Nous n'avons rien décidé sur ce point, — répliqua Charles tristement.

« En ce cas, sire, — poursuivit Chabannes, — vous voudrez bien, je l'espère, avoir égard aux grandes pertes que j'ai faites ces derniers temps, et vous daignerez m'accorder cette bonification en compensation des maux que j'ai soufferts. »

Malgré le respect de la forme, le courtisan avait un ton d'assurance qui semblait ne pas admettre la possibilité d'un refus. Mais l'infatigable Charles, par un caprice, n'était pas disposé à céder cette fois.

« Comte, dit-il sèchement, vous n'avez pas enlevé le château de force puisqu'il est venu à composition, et vous n'avez aucun droit sur lui. D'ailleurs, nous vous avons rendu assez riche, ce nous semble, en terres et en châteaux. Ce n'est pas vous qui avez trouvé la bourse de notre argentier à sec pour payer vos soudoyers et vos garnisons ; ce n'est pas vous qui avez été forcé de vous faire Anglais pour vivre... Laissez cela ; nous aviserons plus tard... D'ailleurs, continua le roi dont la gaieté reprenait le dessus, il ne faut pas donner ce qu'on ne tient pas encore ; ces sires de Châtillon doivent avoir machiné quelque ruse pour s'évader, et l'homme qui était là tout à l'heure me paraît très-capable de les y aider, si tu n'y mets ordre, mon pauvre Chabannes. »

« Oh ! pour cela, je l'en défie, — dit le comte en s'abandonnant à une colère dont la cause n'était pas impénétrable ; — par la mort ! je prendrai mes mesures de si près que pas une créature humaine ne sortira du manoir sans que j'aie signé son passe-port. »

« A votre aise, comte, — dit le roi, — mais il n'y a pas loin d'ici à l'heure de none, et avez soin que tout soit prêt au moment où le signal se montrera sur la tour. »

« Martin salut, et sortit la rage dans le cœur. »

« Il m'a refusé, — murmura-t-il en serrant les poings ; — auquel de ses favoris réserve-t-il ce riche présent ? Ce sera donc pour rien qu'aurai si longtemps bataillé contre cet insolent baron ? Un autre profitera de ses dépouilles ! — Il était sorti du prieuré et marchait à grands pas vers le camp. »

« Allons ! — dit-il, — je ne me donne pas pour battu... Le roi ne sait pas résister quand on demande avec insistance... L'important

maintenant est de ne pas laisser fuir ces dames sires de Châtillon, et, dussé-je démolir le château sur leurs têtes, puisque aussi bien il n'est pas à moi... nous verrons ! J'aurais dû faire suivre ce pèlerin ; il n'est pas sorti par la poterne, car nos gens l'eussent certainement arrêté et l'eussent conduit devant moi, suivant mes ordres. Sans doute le château a quelque passage souterrain ou *croûte* par lequel on peut entrer et sortir secrètement, comme autrefois dans les châteaux du sire de Passac. Il s'approcha d'une des sentinelles qui formaient un vaste cordon autour de la place assiégée et lui demanda si elle n'avait pas vu passer un personnage qu'il dépeignit minutieusement. La sentinelle l'avait vu en effet, mais au lieu de se diriger vers le château, il était descendu vers le bourg de Châtillon. »

« Il suffit, — murmura Chabannes en continuant sa route ; — nous établirons une rigoureuse surveillance de ce côté et ils seront bien fâchés s'ils m'échappent... Ce serait un déshonneur pour moi ! »

VI.

LA CATASTROPHE.

Cependant Marguerite profitait de l'absence du baron et de Gaucher pour préparer la prochaine reddition de la place. Elle allait de poste en poste, prenant à part les hommes d'armes qu'elle connaissait et dont elle avait éprouvé le dévouement. Une pareille conduite n'avait alors rien de choquant ; à cette époque de guerres sanglantes et continuelles, les dames châtillonnaises n'étaient pas tenues à la réserve qui est aujourd'hui l'apparence de leur sexe. Dans leurs manoirs elles se mêlaient hardiment aux vasseaux et aux soldats dont elles excitaient le courage avant le combat, dont elles pansaient elles-mêmes les blessures après l'action. Nous savons déjà que la courageuse Margue-

rite Talbot ne négligeait aucun de ces devoirs ; aussi était-elle adorée de tous les défenseurs de Châtillon ; et bien peu parmi eux, surtout parmi ses compatriotes anglais, eussent pu résister à un mot, à un sourire de sa bouche charmante.

Après s'être ainsi assurée de plusieurs bas officiers dont elle connaissait l'influence sur leurs camarades, Marguerite monta sur le rempart.

Là elle trouva les deux chefs principaux de la garnison, ceux qu'elle devait absolument se concilier sous peine de voir avorter tous ses projets.

L'un était le capitaine Davidson, dur et farouche soldat, à l'intelligence passablement obtuse.

Comme nous l'avons dit, il était chargé avec ses Anglais de la garde du la barbacane et des autres ouvrages extérieurs. Armé de toutes pièces, il écoutait, appuyé sur sa pesante et longue épée, les instructions de Marguerite ; pas un muscle de son visage bronzé, sillonné de cicatrices, ne trahissait sa résolution future.

L'autre chef, vieillard à figure douce et paisible, commandait les vasseaux de la baronnie, auxquels on avait confié la défense des murailles ; il n'avait pour armes défensives qu'un casque de fer et un jaque de mailles ; il tenait un arc à la main afin d'être prêt à répondre aux attaques de l'ennemi. C'était Archibald, le premier écuyer du baron, celui-là même qui avait été frappé d'une si grande terreur, la veille, à la vue de son ancien compagnon le fauconnier.

La proposition de la dame châtillonnaise paraissait l'embarrasser mortellement. Son visage, pâle encore de l'émotion de la nuit précédente, exprimait une vive anxiété

« repoussent hautement, énergiquement, toutes les recrues. Toute conversion au républicanisme est considérée par eux comme une sorte d'empêchement sur leur terrain. »

« La République, vous le savez, etc. »

« Par leurs flagorneries infatigables, ils ont habitude les ouvriers à ne plus voir que des ennemis dans ceux qui osent leur donner des conseils ; à se délier de tous les hommes qui ne commencent pas par leur crier aux oreilles : Peuple ! tu es grand comme le monde ! »

Faisant allusion au fameux article qui a trait à la démission, vous disiez : « Ils ont fait un ténement compris que parmi les républicains intelligents, dévoués aux principes, connus pour les services rendus à la cause générale, il ne se trouverait personne qui voudrait s'humilier jusqu'à l'abdication absolue de sa liberté, jusqu'à remettre sa volonté future, et poignés liés, entre des mains inconnues, etc. »

Il est impossible de mieux dire. Pourquoi aujourd'hui ce changement de langage, car votre article d'hier est absolument le contraire de celui de 1871 et, je ne saurais trop le répéter, les conditions n'ont pas changé.

Ne voyons-nous pas aujourd'hui, à la tête de tous ces agissements, les mêmes hommes qui, en 1869, ont ardemment patronné la candidature Raspail, non moins ardemment patronnée par le préfet Chevreau, qui a dépensé pas mal d'argent pour assurer le succès de cette candidature. Tout cela est parfaitement à votre connaissance, puisque vous avez donné à vos lecteurs des détails piquants et instructifs à ce sujet.

Avez-vous oublié que le mandat impératif refusé par M. Hénon en 1871 a écarté cet honorable citoyen du conseil général au profit d'un candidat qui était loin d'offrir les mêmes garanties intellectuelles, mais qui avait signé le mandat, opération qui tient lieu de tout, à ce qu'il paraît.

Il est juste de dire que M. Hénon était un inconnu. Il ne pouvait guère offrir qu'une quarantaine d'années consacrées au service de la cause républicaine ; mais cela n'était pas suffisant. Il fallait la signature ! Des flagorneries et des phrases ronflantes, voilà tout. La recette est simple et facile.

Je vois encore M. Hénon, si désintéressé et si honnête, me racontant avec indignation qu'on était venu suspecter son passé politique et sa parole d'honnête homme, en lui demandant le gage le plus facile à donner pour celui qui veut, avant tout, être quelque chose : une signature.

Mais laissons de côté les détails pour aujourd'hui. J'y reviendrai si cela peut vous être agréable et ne nous occupons que du désir que vous avez exprimé hier de voir quelques-uns de ces hommes qui attaquent le mandat impératif « prendre la peine de s'expliquer à cet égard » et répondre autrement que par des « déclamations passionnées et banales. »

Je me rends à cet appel et ma défense sera bien simple. Mes raisons sont celles que M. Véron, du Progrès, a exposées en 1871, dans une série d'articles qui ont fait sensation. Ces articles, je les ai lus parce qu'ils ont une plume de logique, de bon sens et qu'il serait bien difficile de les réfuter.

A M. Véron de 1873, j'oppose M. Véron de 1871 ; je place les deux personnages en présence et j'attends avec curiosité l'ouverture de la discussion.

C'est ainsi, en effet, que la question doit être posée, car enfin vous ne pouvez faire un crime aux hommes qui, il y a 18 mois, partageaient votre république pour le mandat impératif et avaient votre appui énergique, d'être restés fidèles à leur opinion. C'est plutôt à vous d'expliquer par quel miracle vous avez été amené à adorer ce que vous avez si bien blâmé. Lorsque vous vous serez expliqué sur ce point, j'essayerai (et je n'en aurai point de peine) de prouver que le mandat impératif n'a été imaginé que pour diviser la démocratie, la pousser aux extrémités, et, finalement, compromettre l'avenir de la République.

En terminant, permettez-moi de livrer à vos méditations, la pensée suivante, extraite du livre de M. Vacherot sur la démocratie :

« La pire espèce de députés, après celle qui vend son vote pour des places ou des titres, est cette catégorie de courtisans de l'opinion qui votent toujours les regards tournés vers les électeurs, au lieu de voter sous l'inspiration de leur conscience. Doctrine singulière, remède commode pour les intrigants sans principes et sans passion politique que la vanité ou la cupidité glisse dans les assemblées, pour la maîtrise du pays ou la honte des gouvernements représentatifs. »

En vous demandant l'insertion de cette lettre, je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

JOSSERAND.

La circulaire de M. de Broglie.

Voici le texte de la circulaire diplomatique de M. le duc de Broglie, qui a été résumée antérieurement par le *Times* :

26 mai 1873.

Monsieur,

Vous avez été informé que, par un décret du 24 mai dernier, l'Assemblée nationale a accepté la démission de M. Thiers, président de la République, et a désigné, pour le remplacer dans cette dignité, M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Je sais déjà avec quel respect et quelle approbation unanime a été accueilli par le peuple le nouveau président. L'éclat de ses services, l'intégrité de son caractère, l'appelaient naturellement à ces hautes fonctions.

Je crois cependant nécessaire à vous indiquer brièvement la portée des événements qui ont amené ce changement dans la personne du dépositaire du pouvoir suprême. Le différend qui s'est élevé entre la majorité de l'Assemblée nationale et M. Thiers n'a porté sur aucun point relatif à la politique étrangère. Vous pouvez vous souvenir que, pendant le cours des deux années qui viennent de s'écouler, la conduite adoptée par M. Thiers pour rétablir nos rapports avec les puissances étrangères après les désastres de 1870 n'a fait l'objet d'aucun débat dans l'Assemblée. Des votes nombreux, au contraire, ont approuvé les ef-

forts qu'a faits avec succès cet homme illustre pour effacer les traces de nos malheurs et rendre à la France sa pleine indépendance nationale. Le nouveau président, dans son message que les journaux vous ont fait connaître, rend à cet égard, vous l'aurez remarqué, pleine justice à son prédécesseur.

Vous n'aurez donc rien à changer aux instructions que vous avez reçues du dernier gouvernement ; je les développerai quand l'occasion s'en présentera, d'après les renseignements que vous m'avez transmis vous-même ; mais en attendant, vous devez rester fidèle à la ligne de conduite qui vous a été tracée.

C'est sur la politique intérieure uniquement que le président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment.

La majorité de l'Assemblée a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire attestés par les derniers résultats électoraux, et n'a pas trouvé que le cabinet formé par le président à la suite de ces élections présentât toutes les garanties qu'elle désirait à ce point de vue essentiellement conservateur.

Un ordre du jour qui exprimait cette pensée a été adopté, et les ministres ayant donné leur démission, le président n'a pas cru pouvoir changer sa ligne de conduite et les a accompagnés dans leur retraite.

Le nouveau gouvernement, se conformant à son origine, suivra donc une politique résolument conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans.

Opposant une sévérité inflexible à toutes les tentatives que ferait le parti révolutionnaire pour étendre son influence par des voies illégales, il ne sortira pas lui-même de la légalité la plus stricte.

Aucune réaction n'est méditée et ne sera tentée contre les institutions existantes ; les lois constitutionnelles présentées par nos prédécesseurs restent soumises au jugement de l'Assemblée, qui franchira seule, quand elle le jugera convenable, la question suprême de la forme du gouvernement.

En expliquant ainsi, suivant la réalité des faits, le sens de cet important événement, vous ne manquerez pas de faire remarquer que la question débattue à l'Assemblée nationale intéressait non seulement le repos de la France, mais celui de toutes les nations. Ce n'est point en France seulement que l'esprit révolutionnaire conspirait contre la paix publique et contre les bases mêmes de l'ordre social. Aucune nation de l'Europe n'est exempte de ce mal, et toutes ont un égal intérêt à le voir réprimé.

La situation de la France et l'action puissante qu'elle exerce autour d'elle rendraient le triomphe du parti révolutionnaire dans notre patrie plus grave que partout ailleurs, et la cause de la société française est celle de la civilisation tout entière.

Ces considérations doivent servir de règle au langage que vous tiendrez au sujet des derniers événements, et vous vous efforcerez de les faire apprécier au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Agréz, etc.

Signé, BROGLIE.

Les principes du droit des gens.

Ce que nous avons dit ces jours-ci sur les considérations qui ont décidé les trois cours du nord à se prononcer pour le renouvellement des lettres de créance de leurs ambassadeurs à Paris a suffi pour bien démontrer que cette décision de leur part n'avait d'autre objet que la stricte observation, — toujours importante, — des principes et des formalités établis et fixés par la loi internationale. Les faits sont venus aussitôt confirmer notre dire, puisque non-seulement le gouvernement français a partagé lui-même cette manière de voir, mais que les trois cours du nord, et en particulier celle d'Allemagne, ont mis un empressement tout particulier à autoriser leurs représentants à continuer leurs rapports avec le gouvernement du maréchal Mac-Mahon et à leur envoyer leurs nouvelles lettres de créance. C'est donc uniquement pour bien rappeler les principes du droit des gens, trop généralement négligés de nos jours, que nous croyons devoir revenir sur cette question.

D'après la loi internationale, dit la *Correspondance universelle* à qui nous empruntons ces détails, un agent diplomatique, ambassadeur ou ministre, n'est pas un fonctionnaire ordinaire. C'est un envoyé muni d'une commission, c'est-à-dire d'un mandat particulier. Le mandat porte trois noms : celui de *mandat*, celui de *mandataire* et, enfin, celui de la personne auprès de laquelle ce dernier est accrédité.

Cette personne, d'après le droit des gens, qui ne date pas d'aujourd'hui, est toujours censée être un souverain, puisque le droit des gens n'a en vue, en général, en ce qui concerne la représentation diplomatique, que des monarchies. Cela est si vrai que, dans les temps, les républiques de Venise, de Gènes, des États-Unis, des Pays-Bas, sollicitèrent et obtinrent le *droit royal*, c'est-à-dire celui d'être traitées dans leur représentation sur le même pied que des monarchies. Ce mandat, ou lettre de créance, délivré par le souverain mandant, est ordinairement conçu à peu près dans ces termes :

« J'ai nommé (un tel), qui se signale à mon choix par telles et telles qualités, comme mon ambassadeur ou envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, auprès de votre (majesté ou altesse) et vous prie de lui accorder toute confiance pour ce qu'il vous dira en mon nom, et particulièrement lorsqu'il vous assurera de mes sentiments pour votre (majesté ou altesse, etc., etc.). »

On voit donc que, en principe, comme en fait, l'envoyé est accrédité par une seule personne et auprès d'une seule personne. Il s'ensuit, par conséquent, que la cessation de l'existence, dans leurs droits ou fonctions dénommés dans le mandat ou lettre de créance, d'une des trois personnes, le *mandant*, le *mandataire* ou le *destinataire*, soit par suite de décès, de rappel ou de renonciation volontaire, entraîne *ipso facto*, la fin du mandat.

Tel est le principe et la règle dont les trois cours du nord ont cru devoir — et non sans raison — maintenir l'observation, afin de ne pas créer un précédent qui, en certaines circonstances, pourrait, dans l'avenir, avoir des inconvénients. L'objection des républiques des États-Unis et de la Suisse n'a pas pu être admise, car, notamment en ce qui concerne les États-Unis, ceux-ci étant vous le savez, depuis longtemps constitués en droit des gens, elle ne saurait le modifier dans une de ses parties essentielles, dans celle notamment qui représente le principe monarchique, auquel appartient la grande majorité des États du vieux continent. Les républiques anciennes et modernes, nous l'avons déjà dit, ont donc dû s'approprier à leur tour ce principe par l'adoption du *droit royal*, en l'appliquant au nouveau principe de la souveraineté nationale, représentée par une Assemblée élue et conférée à celle-ci par un doge, à un stathouder ou à un président.

En ce qui concerne la Suisse, il y a exception, mais cette exception est justifiée et par la nature de la constitution helvétique et par

la tradition. Là, en effet, les agents diplomatiques ne sont pas accrédités à nouveau après chaque nouvelle élection de président.

Mais cela s'explique par la raison qu'en Suisse le président n'est élu que pour un an et que son successeur est connu d'avance, étant désigné par la constitution même qui appelle à tour de rôle les vice-présidents à la présidence.

De plus il est d'usage ancien, sanctionné par le droit public européen, que les agents diplomatiques étrangers soient accrédités auprès des « très-hauts et très-puissants confédérés des trois ligues, etc. » C'est le seul cas admis par le droit des gens du mandat conféré auprès d'une collectivité.

Telle est l'importance réelle et unique donnée par les trois cours du nord au dernier incident soulevé par la retraite de M. Thiers. On voit par ce qui précède que ces trois cours n'ont eu en vue que de maintenir intact un des principes fondamentaux du droit public européen, maintien auquel, — quelle que soit la forme de son gouvernement, — la France n'est pas moins intéressée que les autres États du vieux continent. Aussi, son gouvernement n'a-t-il pas hésité un instant à partager leur manière de voir.

L'Angleterre seule, parmi les grandes puissances, et quelques autres États secondaires, n'ont pas cru devoir s'associer à cette manière de voir, du moins n'ont-ils pas cru devoir s'y arrêter. Aussi les lettres de créance de leurs représentants n'ont-elles pas été renouvelées. L'Italie n'en aurait pas fait une question, mais du moment que celle-ci était soulevée, elle a déclaré qu'elle adopterait la doctrine à laquelle se serait arrêtée la majorité des grandes puissances. Elle a donc pris la même résolution que l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, et M. Nigra attend ses nouvelles lettres de créance ; ce qui ne l'a pas empêché, bien entendu, de se présenter chez le maréchal-président et chez le ministre des affaires étrangères.

Tout cela, comme on voit, est une question de forme, mais une question de forme qui a son importance ; on peut même dire sa double importance et au point de vue de l'avenir et au point de vue des principes de droit, nulle part aussi importants que dans la loi internationale, à une époque surtout aussi tourmentée que la nôtre, où la loi civile et la loi constitutionnelle, si souvent méconnues et violées, font de celle-là presque l'unique garantie des relations entre eux des gouvernements et des peuples.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le propriétaire de *Boird*, le vainqueur des courses de Boulogne, a gagné, tant en prix qu'en paris, une somme de 859,000 fr.

Dernier écho des courses par l'*Événement* : A l'occasion du grand prix de Paris, M. Prudhomme avait cru devoir faire un petit tour sur les boulevards.

Arrivé à la hauteur de la rue de Richelieu, il aperçoit les groupes des courtes des promeneurs et entend les cris joyeux de la foule : — Vive Boird !

Le révérent précipitamment chez lui, pâle et les vêtements en désordre.

— Oh ! mon Dieu ! qu'y a-t-il, s'écrie M^{me} Prudhomme éperdue ?

— Il y a que le gouvernement est encore changé !

— Est-il possible ! Et quel est le nouveau président de la République ?

— Je ne le connais pas du tout ; il paraît que c'est un nommé Boird.

On sait qu'un monarque funéraire, produit d'une souscription, doit être érigé dans l'enceinte du jardin botanique de Strasbourg, en mémoire des victimes du bombardement, auxquelles ce jardin a servi de lieu de sépulture.

Il a la forme d'un catafalque et porte une plaque de marbre avec cette simple inscription : « 1870 — au lieu de celle-ci : Aux victimes du bombardement » qui était projetée.

Ce monument sera encastré dans la muraille donnant sur la rue de l'Académie, de manière à être en vue de la rue même.

C'est l'œuvre de l'habile sculpteur strasbourgeois, M. Dock.

Quelqu'un demandait hier à M. Ranc ce qu'il pensait des discussions qui ont lieu à son sujet.

— Ah ! fit-il, en riant, si, lorsque j'étais préfet de police à Tours, j'avais été accusé du quart de ce dont on m'accuse aujourd'hui, je ne serais moi-même ni la main au collet sans tant de façons.

L'impératrice, accompagnée du prince impérial, doit quitter Chislehurst dans le courant de la semaine, pour aller faire un voyage dans le continent.

Elle se rencontrera probablement en Suisse avec le prince Napoléon. L'impératrice restera absente deux mois.

D'après les dernières communications officielles qui sont parvenues de la Nouvelle-Calédonie, 15 maragons ont été sacrés, le 22 février dernier, entre des condamnés en cours de peine ou libérés et des femmes arrivées par la *Virginie*.

Ces mariages ont été célébrés à Bourail, en présence du directeur du service pénitentiaire, du commandant de l'arrondissement et des principaux fonctionnaires de l'établissement, et un trousseau d'une valeur de 45 fr. a été donné par l'administration à chacune des femmes.

Plusieurs autres demandes de mariage ont été faites, et il y a lieu de penser qu'avant peu toutes les femmes qui feraient partie du convoi de la *Virginie* seront mariées.

Un M. de Groof a fait dimanche à Bruxelles des expériences de vol aérien en présence d'environ cent mille curieux.

L'expérience annoncée pour tout à l'heure n'a pas été accomplie par le ballon.

M. de Groof n'a pas même réussi à se faire enlever par son ballon captif.

A quelques centimètres du sol, la corde qui rattachait l'appareil au ballon s'est rompue, et l'homme volant, éperdu dans ses ailes et sa queue gonflée, légèrement enroulé et sans cordes, qu'il devait faire avec son appareil, déjà quelque peu fatigué, a dû se précipiter à terre, et s'est fait sauter le nez sur le Champ des Manœuvres, heureusement sans se faire aucun mal.

Un joli résultat obtenu par la littérature française.

A Moscou, un jeune élève de gymnase, de 18 ans, originaire de Tambou, s'est brûlé la cervelle. Son nom est Dmitri Yacovlev.

Dans l'une de ses poches on a trouvé un billet portant les mots suivants tracés par le malheureux : « 18 mai 1873 ; je me suis tué moi-même, qu'on m'accuse, personne, » et dans une autre poche deux parties du roman de M. Belot, *Mademoiselle Giraud, ma femme*.

Profonde pensée de l'*Événement* :

Dans les accidents de chemins de fer, il y a quelque chose de préférable à la présence d'esprit, c'est l'absence de corps.

CHRONIQUE

Nos honorables contradicteurs rouges et blancs s'épuisent à discuter et à miner nos chiffres comparatifs des élections des 11 mai et 8 juin. Nous ne voulons pas entrer dans une discussion parfaitement oiseuse. Rien de menteur comme les chiffres, c'est pourquoi nous ne voulons retenir que ceux dont on peut tirer des conséquences claires et indéniées.

Or voici la chose vraiment intéressante que nous apprenons ces chiffres : c'est que malgré les abstentions provenant soit de l'inertie, soit des injonctions énergiques des feuilles ultra-moarchiques, nos candidats républicains modérés ont obtenu dans les 4, 8, 14, 15, 21, 26, et 27^e sections un nombre de voix supérieur à celui des candidats conservateurs déisés du 11 mai. Dans les 1, 6, 7, 9 et 13^e sections, nos mêmes candidats réunissent sur eux un nombre de suffrages à peu près égal à celui des susdits conservateurs du 11 mai, quoique l'abstention ait été en moyenne de 25 à 30 0/0 !

Nous le demandons, qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que notre opinion est à Lyon plus fortement établie dans le véritable parti conservateur, que celle de nos adversaires monarchiques ?

Et si les journaux qui représentent ces partis comme ces partis eux-mêmes veulent être réellement édifiés sur ce point, que leurs candidats aient aux élections prochaines la même loyauté que les nôtres et mettent sur des affiches blanches, rouges ou vertes leur véritable qualification de *monarchistes* et nous verrons alors s'ils retrouveront ces électeurs du 11 mai, ces électeurs trompés par cette éternelle duperie plébiscitaire qui résout la question posée entre l'ordre et le désordre !

Nous ne faisons pas de tout cela une question de boutique ou de journal, c'est notre opinion qui est en cause et c'est elle seule que nous servons. Ce n'est pas toutefois que nous ayons eu à nous repentir d'avoir mesuré notre influence personnelle quand nous y avons été forcés par le répit de nos amis. Tel n'a pas été le cas, nous le répétons et nous le répétons à satiété, dans les dernières élections municipales, où les comités ont tout fait et ils ont bien fait.

Mais au 22 mai 1871, nous avons dû être seuls avec M. Taverney et Denfert et nous avons pu constater que nous pouvions faire bonne figure, contre toute la presse monarchique, ou flottante.

Quant à cette bonne *France républicaine*, qui vient elle aussi nous demander si nous ne faisons pas trop gros, nous lui demandons à notre tour ce qu'elle devient quand elle s'avise de ne plus porter la queue de la rue Grégoire. On a vu, on a vu une fois, les directeurs actuels de la *France républicaine*, en insurrection contre les décrets de M. Favier, faire au *Progrès* une liste de candidats dissidents. On se souvient de la déroute, jamais on n'en avait vu pareille, c'est à nous faire croire en ce moment que nous avons été victorieux le 8 juin !!!

La première réunion du conseil municipal aura vraisemblablement lieu lundi prochain.

La séance sera consacrée à la nomination des bureaux.

Le conseil de préfecture examinera les pouvoirs, de nos nouveaux conseillers et statuera sur la validité des élections.

Depuis longtemps nous savions que les organes bonapartistes avaient toutes les audaces...

Mais en voici une qui nous semble dépasser toute mesure.

Nous la livrons sans commentaires à nos lecteurs, nous leur ferons observer seulement que si des journaux radicaux ou simplement républicains faisaient des vœux semblables pour le gouvernement de leur choix, ils seraient immédiatement supprimés par l'autorité supérieure.

Parlant des dernières élections de Lyon, notre confrère bonapartiste dit ceci :

« Il faut aviser aux mesures que comporte le défi lancé par la démagogie de Lyon et auquel a répondu la démagogie de Paris. Il ne sera pas possible d'administrer Lyon avec une telle assemblée municipale, et tout le savoir-faire, toute l'énergie de M. Ducros y échouera certainement, si tant est que ce magistrat puisse seulement s'y essayer. »

Il faudra donc en venir à la dissolution du conseil municipal lyonnais et à la formation d'une commission municipale, ou plutôt à la formation d'un conseil choisi avec discernement par le pouvoir central. Tous les honnêtes gens de Lyon le désirent ; tous regrettent le conseil municipal de l'Empire, comme ils en regrettent les préfets, comme ils regrettent le régime qui leur donnait la sécurité. »

Cinq mille numéros du *Petit Lyonnais* ont été saisis ce matin à la gare de Perrache.

Un certain nombre de numéros portés par des vendeurs ont été saisis en outre dans divers quartiers de notre ville.

Nous manquons de détails sur la cause de cette mesure.

tous les petits désagréments de la vie ordinaire, il convient d'en ajouter un nouveau que nous devons signaler à nos lecteurs, dans l'intérêt de leur sécurité personnelle.

Ne vous est-il pas arrivé souvent, le matin en allant au travail, ou le soir en en revenant, de vous arrêter devant un kiosque et d'acheter trois ou quatre ou cinq journaux de notre ville ? Puis, mettant le petit paquet sous votre bras, de rentrer tranquillement à vos affaires ou à vos loisirs, le cigare aux dents et la barbe entre les doigts ?

Eh bien ! ne vous avisez plus jamais de satisfaire ce caprice.

Savez-vous ce qui vous arriverait ? Vous apercevant avec des journaux sous le bras, deux gardes urbains vous entoureraient, vous conduiraient devant le commissaire de police qui vous demanderait votre autorisation de colporteur, et comme il est probable que vous seriez négligé de vous en procurer une, vous seriez puré et simplement mis au dou.

Pourquoi ? Pour l'excellente raison que vous vous mettez formellement en contravention avec le décret arrêté préfectoral sur la presse.

Prenez donc garde, lecteurs assidus qui vous livrez à la dégustation des journaux jusque dans la rue, et vous aussi, timides ouvrières qui — sans avoir conscience de votre forfait — enveloppez souvent d'un journal républicain la robe ou les dentelles ou les chapeaux que vous venez de confectionner et que vous portez à vos clients !

Prenez garde !

La garde urbaine vous regarde. ...

Et... refuse de vous entendre si vous voulez lui donner des explications.

Ce qui précède n'est point une plaisanterie ; des employés de la *France républicaine*, du *Progrès* et du *Journal de Lyon* pouront à nos abonnés leur journal quotidien (ce qui est positivement permis par l'arrêté préfectoral) ont été arrêtés, et après force menaces, prévenus d'avoir à se munir au plus tôt d'une autorisation de colportage.

Dans ces conditions, comment distigner un employé qui porte un journal à sa femme ? Cela est difficile, on en conviendra.

En tous cas, tenez vous le pour dit. Prudence est mère de sûreté.

M. Paul de Musset était avant-hier dans notre ville, venant de Paris et se rendant à Nice.

M. le ministre de l'instruction publique a dû adresser hier aux instituteurs une circulaire leur rappelant qu'ils doivent rester totalement étrangers à la politique.

On vient de commencer, sur divers points de notre ville, les préparatifs des reposoirs qui doivent servir aux processions de la Fête-Dieu.

A ce propos, les journaux la *Démocratisation*, le *Courrier de Lyon* et le *Télégraphe* annoncent qu'ils ne paraîtront pas ce jour-là.

La messe de George Hainl a eu lieu ce matin, à onze heures, église Saint-Bonaventure. L'orchestre Maugin, les chœurs du Conservatoire et M. Ribes, professeur, ont contribué par leur talent à rendre des plus solennels cet hommage au défunt.

Tous les amis de l'ancien chef d'orchestre de l'Opéra étaient là : c'est dire que la vaste coupole de l'église était comble.

Nous avons publié le programme de la réunion que la Société des cours de Lyon doit donner les 22 et 23 juin et nous attendons de pouvoir nous transporter au Grand-Camp pour donner des détails sur les préparatifs de cette fête qui intéresse à un haut degré la ville de Lyon.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les avantages que procurent à notre cité ces sortes de spectacles qui ont si admirablement réussi dans les premières années.

Depuis 1870 les malheurs de notre pays avaient mis la Société dans l'impossibilité de continuer à donner chaque année des courses, car elle jugeait qu'il eût été inconvenant de songer à des fêtes à un moment où tout nous inspirait le deuil ; mais cette année, au moment où notre territoire va être, dans quelques jours, délivré de l'étranger et où tout doit tendre à faire disparaître la trace de nos malheurs, la Société eût cru manquer à ses devoirs en ne reprenant pas ses anciennes traditions et en ne faisant pas tous ses efforts pour donner à la réunion de cette année tout l'éclat que ses devanciers avaient obtenu. C'est là qu'était la difficulté, car si la Société des courses avait cessé de donner des fêtes, elle n'en continuait pas moins à fonctionner dans un but plus utile encore en versant dans la caisse des blessés de la guerre vingt-cinq mille francs, et dans la caisse d'œuvres diverses trois mille francs. Outre ces deux inspirés par un sentiment de patriotisme bien naturel, les frais généraux ont continué depuis 1870 dans des proportions bien plus importantes qu'en temps normal.

Il a fallu, pendant la guerre, mettre à l'abri le matériel, louer des locaux, y transporter toutes les tribunes ; de plus, notre visite sur les lieux a constaté que, depuis plusieurs mois, une armée d'ouvriers est occupée à réparer la piste.

Les travaux les plus considérables ont été nécessités par la présence des légions qui ont campé au Grand-Camp et y ont fait des fossés autour de leur tente, de telle sorte qu'il a fallu transporter des montagnes de terre pour faire disparaître toutes les avaries et élever le sol qui avait été négligé depuis trois ans. Afin de subvenir à toutes ces dépenses énormes, la Société, qui a épuisé sa caisse en dons patriotiques, a été épuisée à sa caisse en dons patriotiques, a été épuisée à sa caisse en dons patriotiques, a été épuisée à sa caisse en dons patriotiques.

Elle avait 10,000 fr. de la ville qu'elle ne peut obtenir cette année, vu l'absence du conseil municipal, 4,000 fr. du gouvernement qui n'ont pas été demandés, vu les charges qu'il incombe au pays ; enfin, la Société d'encouragement qui donait 5,000 fr. de ses finances.

Bref, malgré cette position précaire, la Société a fait exécuter beaucoup plus de travaux que par le passé et donne le même chiffre de prix qu'en 1868 et 1869 ; nous ne pouvons que la féliciter de ses efforts et lui adresser nos vœux les plus sincères pour que le beau temps lui vienne en aide et lui permette de rentrer dans les débours énormes qu'elle expose.

Nous ne voulons pas terminer notre article sans féliciter le conseil général d'avoir voté un prix de six mille francs, comme les années précédentes, c'est-à-dire de la bonne administration que d'encourager les institutions qui procurent à notre ville des avantages incalculables au point de vue du commerce et des revenus de l'octroi.

TIR AUX PIGEONS. — La Société des courses de Lyon, pour donner un nouvel attrait au meeting des 22 et 23 juin, a organisé pour le samedi 21 juin et le mardi 24 juin un grand concours international de tir aux pigeons, dans lequel nous verrons figurer les premiers tireurs de Paris, d'Angleterre et de Belgique. La Société, voulant donner à ce tir d'inauguration tout l'éclat possible, a voté un budget de six mille francs pour subvenir aux nombreuses dépenses que nécessite une installation de la tribune, soit pour l'achat des pigeons. Le comité des courses a acheté tant en Angleterre qu'en Belgique cinq cents pigeons de race spéciale ; le programme fera connaître le nombre et l'importance des prix ainsi que les conditions d'entrée.

Le comité s'est déjà assuré le concours des gentlemen les plus connus et les plus experts en ce genre de sport ; nous avons donc en perspective quatre journées de fête, dont deux, les 22 et 23, consacrées aux courses.

Comme les années précédentes, dans la journée du 24 seront courues les match ou paris particuliers qui auront été faits entre les propriétaires de chevaux.

Nous trouvons dans le *Courrier de Lyon* la délibération suivante du comité cantonal de Moirans relative au projet du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Saint-Claude :

« Le comité organisé à Moirans pour étudier

les divers projets de chemins de fer destinés à desservir la partie montagneuse du Jura, a de toutes ses forces à la concession du chemin de Lacsue à Saint-Claude, et organiser une ligne destinée à faire triompher le projet de la Lons-le-Saunier à Saint-Claude par Moirans ; cet effet trois membres sont

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 11 juin 1873.									
NUMÉRO	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	PROVINCE	SYRIE	ÉGYPTE	CHINE	JAÏN
50 Org.	17	5	6	2	1	2	8	3	1
28 Tra.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
32 Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
417	20	5	13	6	1	2	9	26	8
		17	26	17	2	3	17	55	8

BALLOTS PESÉS									
3 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Tra.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
46 Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
57	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	20	5	13	6	1	2	9	26	8
		17	26	17	2	3	17	55	8

BALLOTS PESÉS									
3 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Tra.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
46 Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
57	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	20	5	13	6	1	2	9	26	8
		17	26	17	2	3	17	55	8

BALLOTS PESÉS									
3 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Tra.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
46 Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
57	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	20	5	13	6	1	2	9	26	8
		17	26	17	2	3	17	55	8

Lyon, 11 juin 1873.									
1 Organsins	58								
2 Trames	72								
3 Ballois pesés	130								

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales et farines. — Le retour du beau temps a calmé les craintes conçues pour les blés dans le nord et le midi, mais en Bourgogne, dans l'est et dans le centre on ne compte plus sur une récolte médiocre.

Les orges et les avoines présentent un aspect plus satisfaisant et font espérer un bon rendement.

Sur tous nos marchés les prix sont fermement tenus aux cours extrêmes de 33 50 à 38 pour les blés, de 20 à 21 pour les seigles, de 19 50 à 22 et même 23 pour les orges, de 19 à 22 50 pour les avoines et de 43 à 47 et 48 pour les farines; le tout par 100 kilos.

Paris, 10 juin.

Farines 8 marques, courant, 75 50; juillet, août, 76; 4 derniers, 74.

Farines supérieures, courant, 75 25; juillet, août, 76; 4 derniers, 74.

Les huiles de colza restent calmes: disponible, 92 50; juillet, août, 93, 4 derniers, 94 50; 4 premiers, 96.

Les huiles de lin, les sucres et les esprits 3/6 nord fin se cotent sans variations.

Marseille, 9 juin.

Beau temps.

Blés. — Affaires très-actives. Prix fermement tenus.

Ventes générales de la journée: 9,600 hectolitres.

Sélection blanc disponible, 126/121, 44. Mariana-pois disponible, 126/121, 44 25. Irka Azoff disponible, 126/121, 44. Irka Odessa disponible, 126/121, 44. Kustendje, 126/121, 38 75, dit supérieur, 127/122, 40 50. Taganrok dur disponible, 130/125, 40. Afrique dur disponible, 131/127, 40. Odessa à livrer, 128/123, 40 les 160 litres.

Laines. — Marché actif. Prix fermes. On a fait 5,000 balles Thuret à 180 et 9,000 balles Beida à prix tenu secret les 100 kilos.

Cotons. — Faibles.

Bordeaux, 9 juin.

Laines. — On a traité 58 balles Buenos-Ayres

à 180; 9 balles dito à 160 et 600 kilos lavée à 4 75 le kilo.

Havre, 10 juin.

Cotons. — Marché calme. Prix fermes.

Tris-ordinaire Louisiane disponible, 110 à 110 50; dito sur août-septembre, 106 les 50 kilos.

Acheteurs à ces cours, mais les vendeurs sont rares.

Laines. — Marché ferme. On a traité 80 balles aux prix de 215 pour Montevideo en suint et de 170 à 180 pour Buenos-Ayres d 100 kilos.

Liverpool, 10 juin.

Cotons. — Ventes 12,000 balles. Marché ferme. Importations, 13,000 balles.

New-York, 9 juin.

Cotons. — Middling upland 19 1/2 cents. Recettes de la journée 3,000 balles.

Or, 17 3/4 0/0 prime.

Change sur Paris, 5.25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 11 juin

PAR BOULADRE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE. PRESSION. ETAT. VENT.

minima maxima baromètre du ciel à 7 h. du m.

15° + 23° 0.741 beau S-E

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage, 0.00

Sa température, +18

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage, 0.25

Sa température, +16

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mai, 0.027

SITUATION GÉNÉRALE.

Baisse rapide du baromètre en Ecosse et Irlande, de 15 millimètres en 24 heures, vent S-O, ciel couvert et grail sur l'Angleterre; la baisse gagne les stations ci-dessous, l'Italie exceptée.

Grainage, Dunkerque, Brest, pression faible, vent S-O et O, ciel couvert, mer tranquille.

Valencia, Bayonne, pression faible, vent variable, ciel beau, mer un peu agitée.

Livourne, Naples, Perpignan, vent modéré N-E, ciel beau, mer belle.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 15

SPECTACLES DU 12 JUIN

CIRQUE COTTELLI, PLACE DES CÉLÉSTINS

DERNIÈRE SEMAINE

Représentation hors ligne de la Grande troupe Siamoise. — Tous les soirs à 8 heures représentation extraordinaire.

GRANDE MENAGERIE BIEL

Cours du Midi, près la gare de Perrache.

Tous les jours, sans exception, deux grandes représentations, la première à 3 heures 1/2, la deuxième à 8 heures 1/2.

Aux deux séances, il y aura, après de tous les animaux et le travail de la réunion des bêtes féroces par l'audacieux et intrépide dompteur Buel.

La Ménagerie Bidel se compose de 11 lions de toutes les races et lionnes accompagnées de leurs lionceaux, tigres, antilopes, jaguars, léopards, hyènes, loups-cerviers, ours de quatre espèces, lamas, bisons, 50 singes tous réunis dans le même pavillon, le diable des bois, singes-lions, serpents boas, pitons, ananages, etc., yacks, moutons tigrés, chevaux-mouches de 80 cent. de hauteur, aras et perroquets, etc. et d'un magnifique orang-outang.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard St-Germain, 79, Paris

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 17^e fascicule, COE à COM, est en vente.

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

Les Constitutions françaises

de 1791 à 1848

par M. J. TAVERNIER

L'auteur, après avoir résumé les constitutions de 1791, 1793, de l'an III, de l'an VIII, de 1814, de 1830 et de 1848, discute les principes de l'organisation politique.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e P. DONZEL, avoué à Lyon, rue Pizay, 5.

VENTE

bénéficiaire devant le tribunal civil de Lyon, de vastes

TERRAINS A BATIR

sis à Lyon quartier de la Guillotière, li-u de Béchavelin, en quatre lots séparés.

Le premier lot d'une contenance approximative de neuf cent-dix mètres carrés environ, sur la mise à prix de 8,000 fr.

Le deuxième lot d'une contenance approximative de sept cent quarante-six mètres quatre-vingt-huit décimètres carrés, mise à prix 8,000 fr.

Le troisième lot d'une contenance de mil deux cent vingt-deux mètres cinquante décimètres carrés environ, mise à prix 8,000 fr.

Le quatrième lot d'une contenance de mil deux cent trente-trois mètres carrés environ, mise à prix 8,000 fr.

Adjudication samedi vingt-un juin, à midi, au palais de justice.

Etude de M^e OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

Me Oulmann, avoué, ayant été nommé par ordonnance de référé en date du vingt-deux mars mil huit cent soixante-douze, séquestre, à l'effet de réaliser l'actif dépendant de la succession de Lucien-Charles Pizay, en son vivant caissier de la compagnie du chemin de fer Paris, Lyon et la Méditerranée, demeurant à Lyon, avenue des Ponts, 44, pour le répartir entre les créanciers et ayants-droit, prévient lesdits créanciers d'avoir à déposer leurs

titres et pièces entre ses mains, dans le délai de dix jours, à peine de forclusion.

Etude de M^e Jules MUGUET, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillet, 1.

Vente volontaire

aux enchères publiques, d'une petite

PROPRIÉTÉ

d'agrément, située à Collonges-au-Mont-d'Or, près de la vieille église.

Cette propriété se compose de maison d'habitation meublée, pavillon, serre, écurie et remise, jardin avec salle d'ombrage, puits avec pompe, pièce d'eau, terrasse et vignes avec arbres fruitiers.

Elle a une contenance de cinquante ares environ.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère dudit Me Muguet, le vingt et un juin mil huit cent soixante-troize, à deux heures, sur la mise à prix, outre les charges, de 15,000 fr.

Pour les renseignements et pour traiter au besoin avant l'adjudication, s'adresser à Me Muguet, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e DURAND, huissier, rue Saint-Comte, 11, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi douze juin mil huit cent soixante-troize, à onze heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera vendu :

Canapés, chaises, fauteuils paillassons, pendule, bibliothèque, devant de cheminée, glaces, lampes, tables, etc., etc., etc.

Le tout saisi.

Le vendredi treize juin courant, à dix heures du matin, sur la place Saint-Michel, à Lyon, il sera procédé à la vente de deux chevaux, une calèche, un cheval noir et une jument rouge.

A VENDRE

à des conditions avantageuses, UNE MAISON

AVEC JARDIN-TERRASSE située à Lyon, montedou Chemin-Neuf.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, 5.

UN ALCASIN

d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

NORTH GERMAN LLOYD

Lignes de steamers de 3,000 tonnes, 700 chevaux

Via Havre et Southampton

PARIS A NEW-YORK

tous les lundis et vendredis.

PARIS A BALTIMORE

tous les mercredis.

ANTILLES, VENEZUELA, NOUVELLE-GRENADE

AMÉRIQUE CENTRALE, NORD ET SUD, PACIFIQUE, CHINE ET JAPON.

le 10 de chaque mois de Southampton.

MM. LHERBETTE, KANE & C^e, agents.

A PARIS, rue du Quatre-Septembre, 33;

AU HAVRE, place du Commerce, 87.

Expédition à prix réduits des échantillons et petits colis de Paris aux Etats-Unis, le jeudi et le samedi avant quatre heures.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL: VINGT MILLIONS

LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE A LA PLATA

SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE

Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois.

Le paquebot *La France*, cap. Rouaze, partira le 15 juin prochain pour Montevideo et Buenos-Ayres.

Lignes de l'Algérie.

Pour Alger (direct), tous les vendredis.

Pour Philippeville et Bone, tous les mercredis et dimanches matin, à huit heures.

Pour Bone directement, plusieurs fois par semaine, à jours indéterminés.

Pour fret et passage, s'adresser à Lyon à F. Puthet et C^e, quai Saint-Clair, 2.

M^{me} CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^{me} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de dix h. du matin à cinq h. du soir.

9, rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE

à l'Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF

DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

POUR 1873

Prix: Broché, 6 francs. — Relié, 7 francs 50 centimes.

LABORATOIRE DE LYON

21, place Tholozan, 21

ETUDES ET ANALYSES CHIMIQUES

Analyse des terres, plantes, engrais, minéraux, farines, vins, huiles, étoffes, etc. Dosage des produits chimiques.

Exercices de Chimie pratique.

3 heures par semaine, prix mensuel, 40 fr.; 9 heures, 60 fr. — Prochainement ouverture du COURS GRATUIT professé par M. C. REY pour les élèves du laboratoire. 909

EMISSION

DE 20,000 OBLIGATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES BOUILLÈRES

de la Saône et du Rhône

à 200 fr., rapportant 15 fr. par an.

Les souscriptions sont reçues sans frais chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon. 904

CRÉDIT FONCIER

des Etats-Unis

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY).

Le Crédit foncier des Etats-Unis place, en ce moment, la 3^e série de ses obligations 6 %, remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les tirs sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué en or sur les principales places de l'Europe.

Deux séries (A et B), également de 5 millions de dollars, ont déjà été créées: la première a été entièrement placée en Angleterre;

la seconde, remboursable seulement en papier, ne sera émise qu'aux Etats-Unis.

Le capital-actions de la compagnie est de 5 millions de dollars entièrement souscrits.

Le Conseil européen est composé des principaux membres du Crédit foncier de France et du Crédit foncier d'Autriche.

Le prix actuel est de 490 francs par obligation de 100 dollars, jouissance du 1^{er} avril dernier; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts à raison de huit centimes par jour, à partir du 1^{er} avril.

En calculant le dollar à 5 fr. 20 c., le titre serait de 31 fr. 20 c., soit un produit de 6 1/3 %, indépendamment de la prime de 30 fr. au remboursement.

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. — On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger.

AVIS

AUX MÉTIERS ET MAÎTRES GANTIER

On offre de céder un procédé qui permet de remplacer, avec économie de 75 0/0, le jaune d'œuf employé dans la mise en couleur des peaux.

S'adresser à M. Boulade, chimiste à Lyon.

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1865)

et du Canal de Suez (1869)

TIRAGE DU 15 JUIN 1873

532,000 FRANCS DE LOTS

On participe à ces deux tirages en versant 20 francs ou 10 francs pour un seul tirage, chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon. 867

IMPRIMERIE H. STORCK,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

BOURSE DE PARIS — Mardi 10 Juin (de midi à 3 h. 1/2).

AU COMPTANT A TERME		clôture	cours	AU COMPTANT A TERME		clôture	cours
0/0	56 75	56 50	56 50	Treſor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	430	433	
50/100	56 75	56 50	56 89	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	211 25	215	
50/100 Emp. j. août.	89 75	89 60	89 60	Ville de Paris 1855-60 r. 500, sept.	397 50	395	
50/100 j. nov.	89 75	89 60	89 97	V. de Paris 1865 r. 500, 31. j. août.	445	445	
50/100 Emp. 1872, 14 f. 50 p.	91 30	90 80	90 80	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	267 50	265	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	V. de Paris 1871 300 r. 400 j. janv.	253 75	253 75	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	84	84	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Ville de Lille 1866 — avril.	88 75	88 75	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Ville de Lille 1868 — janv.	88 75	88 75	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Ville de Roubaix — janv.	36	36	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	36	36	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	V. de Bruxelles 1868, id. janv.	36	36	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Foncières 4 0/0 — j. novem.	435	437	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. id. 10/0 — id.	87	89	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. id. 1868 — id.	432 50	431	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. id. 9 0/0 — id.	82	80	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. id. 10/0 — id.	82	80	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Communes — id.	67	66	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	253 75	255	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 5 0/0 — j. juin.	401 25	103 75	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 80	90 80	id. 6 0/0 r. 600 fr.	350	350	
50/100 j. 16 août.	91 30	90 8					